



**CONCOURS INTERNE ET EXTERNE OUVERTS LES 29 ET 30 JUIN 2021
POUR L'ACCES AU CYCLE DE FORMATION DES ELEVES DIRECTEURS DES SOINS**

Mardi 29 juin 2021

1^{ère} épreuve d'admissibilité

Durée 5 heures - coefficient 4

Rédaction d'une note de synthèse

SUJET :

En votre qualité de directeur des soins, votre chef d'établissement vous demande de rédiger une note de synthèse relative aux enjeux et perspectives de la nouvelle certification.

Il s'appuiera sur cette note pour présenter le sujet aux instances de gouvernance concernées et préparer la visite prévue en juin 2023.

IMPORTANT :

Dès la remise des sujets, les candidats sont priés de vérifier le nombre de pages et la numérotation : 46 pages + 2 (sujet et sommaire).

SOMMAIRE

- Document 1 : Décision n° 2020.0232/DC/SCES du 15 octobre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du référentiel de certification des établissements de santé pour la qualité des soins. (1 page).....page 1
- Document 2 : Nouvelle certification HAS : « La rupture » - Le point sur | 4 min | Published le 18/12/20 - Dernière mise à jour le 25/03/21. (2 pages).....page 2
- Document 3 : Les bases de la prochaine certification soumises à la concertation des professionnels de santé et des usagers - COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Mis en ligne le 19 avr. 2019. (2 pages).....page 4
- Document 4 : Documentation de présentation de la HAS de novembre 2020. (17 pages).....page 6
- Document 5 : Article d'Hospimedia du 5 février 2021 sur la HAS qui va intégrer un représentant des usagers dans sa commission de certification. (1 page).....page 23
- Document 6 : Article d'Hospimedia du 22 février 2021 sur le CH de Châteaudun certifié B par la HAS trois ans après la perte de sa certification. (2 pages).....page 24
- Document 7 : Article d'Hospimedia du 2 décembre 2020 « la nouvelle certification se dédie aux établissements en première approche et non aux GHT ». (2 pages).....page 26
- Document 8 : Procédure de certification des établissements de santé validée par le collège le 15 octobre 2020. (5 pages).....page 28
- Document 9 : 2 pages d'écran du site CALISTA. (2 pages).....page 33
- Document 10 : Plaquette HAS « Patients, soignants, un engagement partagé ». (2 pages).....page 35
- Document 11 : Ordonnance n° 2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital. (5 pages).....page 37
- Document 12 : article tec hôpital «Pour la nouvelle certification des établissements, la HAS prévoit ses premières visites en avril 2021 ». (3 pages).....page 42
- Document 13 : Extrait du Code de la santé publique – section 2 : Evaluation et certification. (Articles R6113-12 à R6113-15). (1 page).....page 45
- Document 14 : Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n°2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital. (1 page).....page 46